

# Liste des organismes de formation pour passer le Bafa

- AFOCAL (Association pour la formation des cadres de l'animation et des loisirs) : [www.afocal.fr](http://www.afocal.fr)
- ATC-Routes du monde : [www.atc-cdf.fr](http://www.atc-cdf.fr)
- CEMEA (Centre d'entraînement aux méthodes d'éducation active) : [www.cemea.asso.fr/](http://www.cemea.asso.fr/)
- CFAG (Centre de formation d'animateurs et de gestionnaires) : [www.asso-cfag.com](http://www.asso-cfag.com)
- CNFR (Confédération nationale des foyers ruraux) : [bafa-bafd-foyersruraux.org](http://bafa-bafd-foyersruraux.org)
- Fédération du scoutisme français : [www.scoutisme-francais.fr/](http://www.scoutisme-francais.fr/)
- Fédération Sportive et Gymnique du Travail
- FLL (Fédération Léo LAGRANGE) : [www.bafa-bafd.org](http://www.bafa-bafd.org)
- FNAFR (Fédération Nationale Familles Rurales) : [www.ma-formation-bafa.fr](http://www.ma-formation-bafa.fr)
- FOEVEN (Fédération des associations régionales des œuvres éducatives et de vacances de l'Education Nationale) : [www.bafabafd.aroeven.fr](http://www.bafabafd.aroeven.fr)
- Fédération Sportive et Gymnique du Travail
- FSCF (Fédération sportive et culturelle de France) : [www.fscf.asso.fr/](http://www.fscf.asso.fr/)
- IFAC (Institut de formation d'animation et de conseils) : [www.ifac.asso.fr](http://www.ifac.asso.fr)
- IFOREP (Institut de formation, de recherche et de promotion) : [www.iforep.fr](http://www.iforep.fr)
- La Ligue de l'enseignement : [www.laligue.org/](http://www.laligue.org/)
- Les Francas : [www.bafa-lesfrancas.fr/](http://www.bafa-lesfrancas.fr/)
- Les pionniers de France-Enjeu de Seine-Saint-Denis : [www.association-enjeu.org/](http://www.association-enjeu.org/)
- MRJC (Mouvement rural de jeunesse chrétienne) : [www.mrjc.org/](http://www.mrjc.org/)
- OFAC (Office pour la formation des animateurs de centres de vacances et de loisirs) : [www.ofac-france.org/](http://www.ofac-france.org/)
- Planète Sciences : [www.planete-sciences.org/national/](http://www.planete-sciences.org/national/)
- Rempart : [www.rempart.com](http://www.rempart.com)
- UCPA (Union nationale des centres sportifs de plein air) : [www.ucpa-formation.com](http://www.ucpa-formation.com)
- UFCV (Union française des centres de vacances et de loisirs) : [www.bafa.ufcv.fr](http://www.bafa.ufcv.fr)

## Subvention pour aider au financement du Bafa

MONTANT DE LA SUBVENTION :

**200 €**  
par formation



### CONDITIONS :

- Être domicilié sur le territoire de la Communauté de Communes
- Être âgé de 16 ans le premier jour de la formation



**infojeunes**  
Communauté de Communes de la Côte d'Albatre  
EXPLOREZ LES POSSIBLES



**Service Enfance  
Jeunesse**  
02 35 57 92 98

[enfance.jeunesse@cote-albatre.com](mailto:enfance.jeunesse@cote-albatre.com)



## Quelles sont les étapes pour passer son Bafa ?

### Inscription

sur [bafa-bafd.jeunes.gouv.fr](http://bafa-bafd.jeunes.gouv.fr)  
et sur le liste de l'organisme de formation

### 1/ Formation Générale ou Base

Modules théoriques et mises en situation

8 jours

↓ 18 mois

### 2/ Stage pratique

En Accueil Collectif de Mineurs

14 jours consécutifs ou non (en 2 parties max)

### 3/ Approfondissement ou Perfectionnement

Renfort de connaissances ou spécialisation

6 à 8 jours consécutifs

Validation par le jury

durée maximale: 30 mois

## Comment obtenir l'aide de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre ?

1 Adressez un mail à [enfance.jeunesse@cote-albatre.com](mailto:enfance.jeunesse@cote-albatre.com) avec nom, prénom, adresse et date de naissance de l'intéressé(e) avec une preuve de l'inscription en formation (mail, capture d'écran, confirmation,...). Attention de ne pas régler à l'inscription !

2 A réception, le Service Enfance Jeunesse valide le dossier et la demande (délai 2 – 3 semaines). En cas de refus, il sera motivé.

3 Une Décision du Président est envoyée à l'organisme de formation et à la famille. Cela valide l'engagement de la collectivité à la prise en charge des 200 € qui seront versés après la formation directement à l'organisme.

4 Il ne faudra pas oublier de régler le reste à charge (montant total BAFA – 200 € de la CCCA). L'employeur des parents, la CAF, le CNAS, la MSA, certaines mairies ou le Département peuvent aussi aider à financer le BAFA.

⚠ Information importante : L'aide BAFA n'est donnée qu'une seule fois par personne (soit pour la partie 1 ou partie 3)

### Et après ?

Si vous souhaitez effectuer votre stage ou être animateur/trice au sein d'une des structures Enfance Jeunesse de la Communauté de Communes Côte d'Albâtre, n'hésitez pas à adresser un CV et lettre de motivation à M. le Président de la Communauté de Communes Côte d'Albâtre - 48 bis route de Veulettes - 76450 CANY BARVILLE ou à [e-mail@cote-albatre.com](mailto:e-mail@cote-albatre.com)